



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

Recueil spécial n°41 - août 2011 du 11 août 2011 Etablissement médicalisé Lecallier-Leriché Avis de recrutement sans concours

Sommaire

1.	ETABLISSEMENT MEDICALISE LECAILLIER-LERICHE	2
1.1.	Direction.....	2
	11-0953-Avis de recrutement sans concours d'agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière	2

« NOTA : la consultation de l'intégralité des actes publiés dans ce recueil peut être effectuée
sur le site Internet de la Préfecture

(www.seine-maritime.gouv.fr)

rubrique : publications légales – recueils des actes administratifs
ainsi qu'en préfecture et sous-préfectures »

ISSN : 0752-6121

1. ETABLISSEMENT MEDICALISE LECAILLIER-LERICHE

1.1. Direction

11-0953-Avis de recrutement sans concours d'agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière

ETABLISSEMENT
MEDICALISE
ETABLISSEMENT D' HEBERGEMENT POUR
PERSONNES AGEES DEPENDANTES
ACCUEIL DE JOUR ALZHEIMER

En application du décret 2007-1188 du 3 août 2007, un recrutement sans concours va être organisé par l'Etablissement Médicalisé Lecailier-Leriché de Caudebec-lès-Elbeuf en vue de pourvoir :

- 7 postes vacants d'agents des services hospitaliers qualifiés au sein de l'EHPAD.
- 1 poste vacant d'agent des services hospitaliers au sein de l'accueil de jour Alzheimer.

Aucune condition de titres ou de diplômes n'est exigée.

Le dossier du candidat doit comporter :

- une lettre de candidature,
- un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés en précisant la durée,
- une photocopie de la carte d'identité (recto verso).

L'ensemble du dossier devra être adressé pour le 25 octobre 2011 au plus tard à :

*Madame le Directeur de l'Etablissement Médicalisé Lecailier-Leriché
168, rue du Général Giraud
76320 CAUDEBEC LES ELBEUF*

La sélection des candidats sera confiée à une commission qui étudiera les dossiers reçus dans les délais impartis.

Seuls les candidats préalablement retenus par cette commission seront convoqués, par celle-ci, à un entretien.

A l'issue des auditions, la commission arrêtera la liste des candidats retenus par ordre d'aptitude.

Fait à Caudebec-lès-Elbeuf, le 10 août 2011

Le Directeur,
Anne Sophie FOURRIER

« imprimerie de la préfecture